

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2021

Compte-rendu affiché le : 10 septembre 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 10 septembre 2021

N° 21-08-10

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 septembre 2021

OBJET :

**Casino Le Lion Blanc –
Demande de
renouvellement de
l'autorisation de jeux.**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29**

Secrétaire de séance : Thomas ROCHETTE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Solange MORERE – Gilles GRANGIER
- Mireille PAULET – Arlette PEREIRA – Guy BERNE –
Geneviève NIGAY – Régine CHEVALLIEZ – Edith
CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-
Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE –
Michel FRANCHINI - Christine PALLEY – Joaquim DE
ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Lydie THOLLOT –
Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL –
Aurélié DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jacques DECHANDON à Philippe DENIS – Gérard
ALLANCHE à Gilles GRANGIER – Christian BECUWE à
Mireille PAULET - Suzanne BOICHON à Daniel
DUCROS - Céline BENNICI à Thomas ROCHETTE.

Membre absent :

André HUBERT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210909-21-08-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2021

Affichage : 10/09/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

CASINO LE LION BLANC – DEMANDE DE RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION DE JEUX

Monsieur Gilles GRANGIER, adjoint au Maire, rappelle que le Casino de Saint-Galmier est exploité par la SAS Casino Le Lion Blanc, sous le régime de la délégation de service public, dont le contrat actuel court du 1^{er} février 2012 au 31 janvier 2032.

La SAS Casino Le Lion Blanc a été autorisée par arrêté du Ministère de l'Intérieur en date du 19 décembre 2016 à exploiter les jeux de hasard jusqu'au 31 janvier 2022.

La demande de renouvellement doit être déposée par le casinotier auprès du Ministère de l'Intérieur dans le délai réglementaire de quatre mois avant cette échéance.

Dans le cadre de cette procédure, dont le seul objectif est de permettre l'exécution normale du contrat de délégation de service public, l'arrêté du 21 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos impose au délégataire de fournir l'avis du Conseil municipal à ce sujet.

Par courrier du 17 juillet 2021, la SAS Casino Le Lion Blanc sollicite la commune pour le renouvellement de l'autorisation de jeux, pour une durée de cinq ans et qui portera sur les jeux suivants :

- Machines à sous
- Roulette anglaise
- Black Jack
- Ultimate Hold'em Poker
- Texas Holdem Poker
- Roulette Anglaise Electronique
- Black Jack Electronique
- Bingo
- Tous les jeux qui pourraient être ultérieurement autorisés par le Ministère de l'Intérieur.

Les heures limites d'exploitation des jeux au sens de l'article 31 de l'arrêté du 17 mai 2007 seront les suivantes : 9h00 à 5h00 le lendemain.

Il est proposé d'émettre un avis favorable à cette demande de renouvellement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **EMET** un avis favorable à la demande de renouvellement de l'autorisation des jeux présentée par la SAS Casino Le Lion Blanc, du fait de l'expiration prochaine de l'autorisation en cours nécessaire à la poursuite de l'activité, pour une durée de cinq ans.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210909-21-08-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2021

Affichage : 10/09/2021

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 10 septembre 2021.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.

